

Permis de travail par points chauds

Planification des travaux

Date : AAAA-MM-JJ Numéro de projet/contrat : _____

Lieu des travaux (pavillon, local et endroit des travaux) : _____

Chantier de construction : oui non

Mise en évitement du système de protection incendie : oui non

Description du travail à effectuer : _____

Entreprise : _____
Exécutant des travaux

Le répondant UQAM autorise l'exécutant à effectuer les travaux décrits et l'a avisé des précautions indispensables.

Nom : _____ **Signature :** _____
Répondant UQAM Répondant UQAM

*Le SPS confirme que les sections **Planification des travaux** et **Précautions indispensables** ont été remplies.*

Signature et matricule : _____
Chargé d'équipe ou superviseur

Exécution des travaux

Heure début des travaux : _____

Nom : _____
Exécutant des travaux

Signature : _____
Exécutant des travaux

No de téléphone : _____
Disponible 24/24

*L'entrepreneur doit compléter cette partie **avant** le début des travaux.*

À la fin des travaux

*Il faut assurer une surveillance des risques d'incendie au cours des travaux et **au moins 60 minutes** suivant leur achèvement.*

Heure de fin des travaux : _____

Nombre d'autocollants apposés : _____

Heure de fin de surveillance : _____

Signature et matricule : _____
Chargé d'équipe ou superviseur

Vérification préventive du secteur (section réservée au SPS)

La zone de travail a été vérifiée **quatre (4) heures** après la fin des travaux

Heure : _____ Matricule : _____ Nombre de lectures faites : _____ Lecture la plus élevée : _____

Fermeture du permis (section réservée au SPS)

Signature et matricule : _____ **Heure :** _____
Chargé d'équipe ou superviseur

Extension 8 heures par le SPS (section réservée au SPS)

Signature et matricule : _____ **Heure :** _____
Chargé d'équipe ou superviseur

Permis de travail par points chauds

Oui / S.O.*

Vérification des précautions indispensables

- / Les gicleurs, les extincteurs portatifs et les robinets armés sont fonctionnels.
- / L'équipement de soudage / découpage est en bon état.
- / Le plancher est propre et ne contient pas de matières inflammables.
- / Les planchers combustibles ont été mouillés OU recouverts de sable mouillé OU recouverts de panneaux ignifuges.
- / Les liquides inflammables ont été enlevés : les autres matériaux combustibles ont été enlevés dans la mesure du possible, sinon ils ont été protégés par des bâches ignifuges ou des écrans incombustibles.
- / L'atmosphère explosive (vapeurs ou poussières) a été éliminée.
- / Les orifices dans les murs et les planchers ont été obturés.
- / Des bâches ignifuges ont été suspendues sous la zone de travail.
- / De l'affichage a été installé sur le site pour informer les usagers des travaux.
- / La construction est incombustible et ne comporte ni isolant ou revêtement combustible.
- / Les matières combustibles ont été enlevées de l'autre côté du mur.
- / Les appareils ont été vidés de toute matière combustible et bien nettoyés.
- / Les réservoirs ont été purgés de tout liquide combustible ou vapeur inflammable et bien nettoyés.
- / Un surveillant sera sur place durant les travaux, les repas ou les pauses.
- / Le responsable des travaux disposera d'extincteurs portatifs.
- / Le surveillant sait comment utiliser ce matériel de lutte contre l'incendie et connaît les consignes en cas d'incendie.
- / Une surveillance sera effectuée dans les aires voisines, supérieures ou inférieures.

Autres précautions à prendre : _____

* S.O. : Sans objet

Signature : _____

Exécutant des travaux

Signature : _____

Répondant UQAM

Instructions

1. Le répondant UQAM qui délivre le permis remplit la section *Planification des travaux* et la section des *Précautions indispensables*.
2. L'exécutant des travaux complète la section *Exécution des travaux*.
3. Le SPS s'assure que les sections *Planification des travaux*, *Précautions indispensables* ainsi que *Exécution des travaux* soient complétées lorsque le permis est reçu.
4. Le SPS signe la section *Planification des travaux* et le classe dans la chemise journalière des opérations.
5. À la fin des travaux, l'exécutant des travaux doit informer le SPS de l'heure de fin des travaux.
6. L'exécutant des travaux indique par des autocollants toutes les zones touchées par les travaux.
7. Le SPS vérifie le site des travaux à l'aide du thermomètre infrarouge et complète la section *Vérification prévention du secteur* dans l'heure suivant la fin des travaux et une autre fois quatre heures après la fin des travaux..
8. Après s'être assuré que toutes les sections du permis ont été complétées, le SPS remplit la section *Fermeture du permis* et le fait parvenir à la conseillère aux mesures d'urgence.
9. Lorsqu'un commentaire est ajouté dans la section *Suivi du permis*, une copie du document doit être acheminée au chargé d'événement en devoir.

Suivi du permis (section réservée au SPS)

Permis disponible sur le site internet du Service de la prévention et de la sécurité www.prevention.uqam.ca/formulaires-et-publications.html